



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-167

Flambarts 2022 - attribution de lots (Finances)

7.10

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Arnaud DAUTREY, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DAUTREY

Dans le cadre de la manifestation les Flambarts, évènement historique de la Ville de Dreux, qui se déroulera le samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, la ville souhaite récompenser les participants de la Régate du samedi 10 décembre 2022 ainsi que les cliques qui défilent lors de la Grande Drouaise dimanche 11 décembre 2022.

Objectifs de l'évènement :

- La Ville de Dreux, consciente de la richesse de son histoire (*les légendes attribuent l'institution des Flambarts aux druides drouais, installés à Dreux par le roi Drius. Ces rites étaient peut-être conçus dans la forêt des Carnutes, dont la forêt de Dreux est aujourd'hui un vestige*) et de l'intérêt social de la réactualisation d'une telle fête, la relance en 1994
- Récompenser les participants inscrits pour la Régate dans le cadre de la conception des bateaux qui vont naviguer sur la Blaise,
- Récompenser les participants inscrits dans le cadre du défilé de la Grande Drouaise dans la conception des costumes et des chorégraphies, des brancards et flambarouls

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Autorise l'achat de 30 cartes cadeau de 20€ à 50€ pour un montant total de 1100€ ttc,
- Autorise l'achat de 9 ballotins d'assortiments de chocolats pour un montant total de 228,60€ ttc
- Attribue ces lots aux gagnants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET